

**STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR**  
**LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE**  
**HANDISPORT**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer une sensibilisation au handicap au travers d'ateliers handisport,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Une convention est signée avec l'association « HANDISPORT CREIL », n° de SIRET 48156090200027, domiciliée à Creil (60100), MCA 11 rue des Hironvales, représentée par son Président Monsieur Claude NOIRAULT.

**Article 2 :**

L'association « HANDISPORT CREIL » organisera un atelier handisport, le 28 avril 2023 de 14h à 16h30 dans le gymnase Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois, pour 16 enfants maximum et 2 encadrants.

**Article 3 :**

Le coût forfaitaire de la prestation est de 240 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 18 avril 2023

Par délégation du Conseil municipal,  
Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Claude LEGOUY



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

19 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230418-DEC2023-47-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023